

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mars 2023

---

AMÉLIORER L'ENCADREMENT DES CENTRES DE SANTÉ - (N° 856)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° AS21

présenté par

M. Frappé et les membres du groupe Rassemblement National

-----

### ARTICLE 2

À la troisième phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« participer »

le mot :

« siéger ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objectif de donner un pouvoir plus important aux usagers au sein du comité du centre de santé. L'objectif est de garantir une attention particulière à la situation des usagers au sein de l'établissement.